



Visite individuelle Environnement

Je souhaite une expertise sur mon exploitation d'un point touchant à la réglementation environnementale.

→ Nous vous apportons un conseil environnemental, objectif et indépendant, pour vous permettre d'être en phase avec la réglementation.

Qui est concerné ?

Tout agriculteur

Notre prestation

Vous bénéficiez d'une visite de l'un de nos conseillers agro-environnement pour une expertise d'un point réglementaire, pouvant notamment concerner l'un des thèmes suivants :

- zones vulnérables, mesures du verdissement, irrigation, zones de captages, cours d'eau, qualité de l'air, biodiversité, MAE, dispositifs d'aides environnementaux, certification,...

Nos +

Nous vous assurons un conseil individuel précis selon vos besoins, réalisé en toute indépendance commerciale, et adapté à la situation de votre exploitation.

DUREE

Variable selon la demande

NOS TARIFS

Cf. fiche tarifaire

NOTEZ-LE

Cette prestation peut être prise en complément de l'offre Cercle dont l'appui réglementaire ne peut être que ponctuel, par téléphone, hormis dans le cadre du Conseil renforcé.



Contact :

Service concerné : Bureau Agronomie Environnement
Téléphone : 01 39 23 42 40





LEGENDE ICONES



INDIVIDUEL



EN GROUPE



SUR VOTRE EXPLOITATION



A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE (siège au Chesnay 78) OU
L'UNE DE SES ANTENNES (cf. carte)



PONCTUEL



PAR ABONNEMENT

